

Séance publique du 21 juin 2005

Délibération n° 2005-2738

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Fourniture de contrôleurs et d'armoires pour la signalisation lumineuse pour l'année 2006, éventuellement renouvelable en 2007, 2008 et 2009 par reconduction expresse - Marchés annuels à bons de commande - Approbation d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La direction de la voirie doit procéder au renouvellement des marchés de fourniture de contrôleurs et d'armoires pour la signalisation lumineuse arrivant à échéance le 31 décembre 2005.

Ces prestations pourraient faire l'objet de marchés à bons de commande qui seraient conclus par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 et 71-1 du code des marchés publics.

Ces marchés seraient conclus pour l'année 2006, éventuellement renouvelables en 2007, 2008 et 2009 par reconduction expresse.

L'opération est décomposée en quatre lots géographiques :

- lot n° 1 : Charbonnières les Bains, Charly, Craponne, , Dardilly, Ecully, Francheville, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Marcy l'Etoile, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Sainte Foy lès Lyon, Tassin la Demi Lune, Vernaison, Albigny sur Saône, Curis au Mont d'Or, Champagne au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Limonest, Poleymieux au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or,

l'engagement de commande annuel pour ce lot serait de 140 000 € HT minimum et de 560 000 € HT maximum ;

- lot n° 2 : Bron, Vaulx en Velin, Chassieu, Décines Charpieu, Meyzieu, Jonage, Saint Priest, Mions, Corbas, Vénissieux, Saint Fons, Feyzin, Solaize,

l'engagement de commande annuel pour ce lot serait de 140 000 € HT minimum et de 560 000 € HT maximum ;

- lot n° 3 : Lyon 2°, 3°, 7°, 8°, Villeurbanne,

l'engagement de commande annuel pour ce lot serait de 140 000 € HT minimum et de 560 000 € HT maximum ;

- lot n° 4 : Lyon 1er, 4°, 5°, 6°, 9°, Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Fleurieu sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Rochetaillée sur Saône, Fontaines sur Saône, Fontaines Saint Martin, Sathonay Village, Sathonay Camp, Rillieux la Pape, Caluire et Cuire,

l'engagement de commande annuel pour ce lot serait de 140 000 € HT minimum et de 560 000 € HT maximum.

L'engagement de commande des quatre lots serait de 560 000 € HT minimum et de 2 240 000 € HT maximum pour un an et de 2 240 000 € HT minimum et de 8 960 000 € HT pour quatre ans ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - Les prestations de fourniture de contrôleurs et d'armoires pour la signalisation lumineuse seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40, 57 à 59 et 71-1 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

4° - Les dépenses, au titre de ces marchés, seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2006 et éventuellement 2007, 2008 et 2009.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,